

MAIRIE DE MONTMAIN

Séance du Conseil Municipal - le 08 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 08 mars à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, salle du conseil, sous la présidence de Madame Haraux Ludivine, Maire.

Etaient présents : Mmes HARAUX Ludivine, MOUSSET Valérie, DUHAMEL Sophie, LEMOINE Françoise, GATTIN Isabelle, PERCHE Claudine, MM., HÉRISSON François, MOREAU Jacky, LECOURT Jacques, YARD Jean-Luc, BAUDEL Aymeric, MIRIANON Cyril

Etaient absents/excusés : MM. HARAUX Aimé (pouvoir à Madame Haraux Ludivine), COLIN Jean-Emmanuel,

Etaient absents :

M. BAUDEL indique que Mme Gattin aura du retard

Mme Mousset Valérie est désigné secrétaire de séance.

Arrivée de Mme GATTIN à 19h06.

Mme HARAUX commence l'ordre du jour.

M. BAUDEL intervient et demande à lire une motion

M. Mirianon distribue un document.

Mme le Maire n'ayant pas accordé la parole ni l'autorisation de distribuer, indique qu'il y a une suspension de séance pour 10 min à 19h08.

Mme Gattin et Messieurs Mirianon et Baudel en signe de contestation décident de quitter la séance du conseil municipal.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 décembre 2021.

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal.

Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	10 (dont 1 pouvoir)

2. EICAPER - Avenant n° 4 concernant la Commune de Belbeuf.

Madame le Maire propose de l'autoriser à signer l'avenant n°4 à la convention d'entente intercommunale conclue entre les communes pour la construction du centre aquatique du plateau Est de Rouen.

Considérant que dans son préambule la Convention N°1 précise que son « objectif premier vise à l'optimisation de la gestion et de l'exploitation d'un centre aquatique sur le plateau Est de Rouen ».

Il est exposé et convenu ce qui suit :

- Dans la suite des études de faisabilité relatives au projet, la gestion du Centre Aquatique Intercommunal sera assurée par voie de délégation de service public (DSP) sous la forme d'un contrat de concession de service.

- Une procédure de consultation des entreprises sera mise en œuvre pour retenir le futur concessionnaire dans le courant de l'année 2022, pour une ouverture au public prévisionnelle en décembre.

- L'EICAPER pourra au besoin engager toute autre démarche ou procédure afin d'assurer une mise en exploitation et une gestion optimisée et sécurisée, garante de l'équilibre financier et de la qualité de service public du projet.

Il convient :

- d'Approuver le lancement de la procédure de consultation des entreprises sous forme d'un contrat de concession ayant pour objet la gestion et l'exploitation du Centre Aquatique Intercommunal

- Approuver le recours à toute autre démarche ou procédure requise pour la bonne exécution de la mise en exploitation du Centre Aquatique Intercommunal

- d'Autoriser Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX, maire de BELBEUF, en sa qualité de Maître d'Ouvrage Délégué, à lancer la procédure de consultation des entreprises pour la passation d'un contrat de concession de service public et tout autre, relative à l'exploitation du Centre Aquatique Intercommunal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 4.

Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	10 (dont 1 pouvoir)

La séance est levée à 19h30.

Madame le Maire remercie les personnes qui ont assisté au Conseil